

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à					
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin ;	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 50 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 40 Juillet.

Nos lecteurs apprécieront toute la gravité et toute l'importance de l'article suivant du *Moniteur*, qui est organe autorisé de M. le duc Dezazes.

Ce cri d'alarme nous semble bien tardif !

En même temps que certains journaux bonapartistes, dont le langage est loin d'être constitutionnel, cherchent à se présenter comme les organes autorisés du cabinet, quelques-uns des hommes qui les inspirent affectent de se montrer fréquemment dans les antichambres ministérielles ; par leur attitude dégagée, leur air plein d'assurance, le ton familier et confidentiel de leurs propos ils se posent en conseillers intimes, et l'on dirait vraiment qu'ils sont chez eux.

Les journaux radicaux n'ont pas manqué d'exploiter contre le gouvernement ce jeu des bonapartistes dont nous parlons, et ils sont dans leur rôle.

Or, nous déclarons nettement qu'en acceptant le cabinet du 16 mai, et en lui donnant jusqu'à ce jour un concours absolument loyal, nous avons eu la confiance entière qu'il se tiendrait rigoureusement, soigneusement, fermement sur le terrain légal de la constitution, et qu'aucun parti n'exercerait, dans les conseils du gouvernement, une prépondérance quelconque.

Cette confiance, nous voulons bien l'avoir encore ; la meilleure preuve en est dans l'appui que nous prêtons aux ministres du maréchal et à leurs actes.

Donc, nous avons la ferme conviction qu'aucun de ces ministres ne se prête et ne se prêtera aux agissements du bonapartisme militant.

Il est vrai, cependant, — et ce n'est pas sans regret que nous le reconnaissons, — que les chefs de ce parti, anti-constitutionnel par tempérament, ont, dans plus d'un ministère, des accointances puissantes, par l'intermédiaire desquelles ils exercent de réelles et graves influences à l'insu des ministres et au grand dommage de l'autorité du gouvernement.

Dans les circonstances présentes, il y a là un danger que nous ne pouvons nous dispenser de signaler, et sur lequel l'attention du cabinet doit se porter sans retard.

Rien, en effet, ne serait plus propre à briser le faisceau de l'union conservatrice, si péniblement formé et si nécessaire au salut du pays, que l'action des bonapartistes dans la politique du gouvernement.

Il appartient au gouvernement à visage découvert du maréchal de MacMahon de ne pas tolérer, que sous le nom de l'union conservatrice, les bonapartistes trouvent le moyen de faire leurs affaires personnelles.

Nous sommes sincères, mais nous ne serons pas naïfs.

Nous croyons devoir rapprocher de l'article du *Moniteur* celui que l'*Union* a publié en tête de ses colonnes :

Le parti bonapartiste n'accepte point le caractère conservateur du rôle temporaire que le maréchal a offert, sur le ter-

rain électoral, aux hommes d'ordre de tous les partis. La trêve conservatrice ne convient pas à son humeur ; il entend dicter ses lois et affirmer bruyamment ses principes révolutionnaires. Il ne vent pas lutter contre la révolution, car c'est en son nom qu'il parle. Il n'estime pas pouvoir, à notre exemple, déclarer que toute entreprise de défense sociale est conforme à ses doctrines et sollicite son concours. Nous ne disons pas qu'il ait tort, nous croyons même qu'il se rend justice et qu'il obéit à la logique.

C'est comme royalistes que nous soutenons aujourd'hui le maréchal ; c'est, au contraire, en invoquant le nom du maréchal, que le parti bonapartiste essaie de déployer le drapeau de l'empire. Nous donnons notre appui ; les impériaux exploitent celui qui leur est donné. Nous voulons avec le maréchal faire reculer la révolution ; ils n'aspirent qu'à hériter de la République en faisant reculer le maréchal devant la Révolution.

Nous ne prétendons pas, à coup sûr, que telle est la visée de tous les hommes que les circonstances ont jetés dans les rangs bonapartistes. Nous constatons seulement les tendances officielles du parti.

Les royalistes ne peuvent assister avec indifférence à ces manœuvres qui, si elles réussissent, compromettraient gravement les résultats de l'acte du 16 mai. Leur devoir est de veiller et d'avertir le gouvernement.

Les polémiques de l'*Ordre*, organe autorisé du parti de l'Appel au peuple, prennent chaque jour une allure plus vive et plus audacieuse. Les déclarations monarchiques du *Soleil* le troublent et l'agitent ; il sent tout ce qu'il y a de grandeur et de force dans le principe de la monarchie nationale qui apparaît, au-dessus de toutes nos expériences et de toutes nos crises, comme le glorieux souvenir d'une stabilité disparue et comme la seule garantie de l'avenir.

L'épée d'un maréchal de France qui se refuse à exécuter docilement les arrêts d'une majorité révolutionnaire ne lui paraît pas une arme bien choisie pour offrir à l'empire l'occasion de dérober, et l'hérédité qui appartient à la monarchie, et la souveraineté du suffrage populaire qui appartient à la république.

Aussi l'*Ordre* s'irrite, et, oubliant sans doute qu'il avait quelques efforts à faire pour dissimuler ses affinités révolutionnaires, il parle de la monarchie dans la langue des Jacobins ; il fait campagne avec les radicaux contre « les menées cléricales, » et dénonce aux libéraux de 1830, qu'il caresse et qu'il flatte, « l'influence du clergé.

La gauche attaque le maréchal comme suspect de « cléricisme, » et voici que le parti de l'empire attaqué à son tour la monarchie comme un régime soumis à l'influence « cléricale. » Ce sont les mêmes procédés de polémique, les mêmes calomnies, presque les mêmes formules. L'*Ordre* croirait-il donc le moment venu d'apprendre au pays qu'entre le bonnet phrygien de la République et la couronne impériale l'antagonisme se réduit à une rivalité d'enseignes ?

Le *moniteur* de l'empire frappe la monarchie avec les armes déloyales que la gauche dirige sans cesse contre le maréchal. C'est un hommage que nous pouvons revendiquer avec fierté, c'est aussi un avertissement que les conseillers du maréchal peuvent utilement méditer.

L'Union répond en ces termes à l'*Ordre* qui faisait la leçon à ceux qui aux prochaines élections veulent cacher leur drapeau :

Les royalistes n'ont rien à abandonner rien à atténuer, rien à dissimuler, ils ne s'effacent point pour se glisser dans les rangs conservateurs. C'est comme royalistes, c'est au nom de leurs principes qu'ils se jettent dans la mêlée.

Faisant ensuite appel à l'union de tous les monarchistes, elle engage le cabinet à résister aux bonapartistes et elle ajoute :

Si le cabinet ne sait pas mettre un frein aux exigences bonapartistes, notre devoir est d'empêcher que la partie engagée par le maréchal ne soit gravement compromise. Nous déjouerons les calculs illégitimes et nous ferons échouer les entreprises coupables, si nous sommes unis et résolus.

La *Gazette de France* dénonce, de son côté, M. Rouher comme voulant opposer des candidats bonapartistes, partout où des préfets bonapartistes ont été nommés. Elle ajoute :

Ce que veut M. Rouher, c'est que les conservateurs restent bien tranquilles chez eux, ne se réunissent ni ne se concertent, mais laissent aux préfets, qui auront étudié « les courants, » le soin de désigner le candidat.

On lit dans la *Gazette de France* :

« M. Rouher veut continuer à jouer son rôle de vice-empereur. On disait autrefois, l'homme propose et Dieu dispose. M. Rouher entend être à la fois homme et Dieu ; proposer les candidats et disposer des candidatures. »

Voilà où nous en sommes après le partage de la France, et une quinzaine de milliards d'emprunts, à la charge de l'Empire !... Et il y a des gens qui osent s'imaginer que la France va accepter la résurrection des hontes napoléoniennes !

Les trois partis politiques.

Il y a encore en France trois partis :

- Le parti républicain ;
 - Le parti royaliste ;
 - Le parti impérialiste.
- Il ne devrait y en avoir que deux :
- Le parti républicain ;
 - Le parti royaliste.

Le troisième parti, le parti impérialiste, n'a aucune raison d'être, car il n'est ni l'élection, ni l'hérédité, ni la Souveraineté nationale dans la rigueur de son principe, ni la Souveraineté monarchique dans la pureté de son dogme, ni le droit populaire, ni le droit divin ; il n'est même plus le Césarisme victorieux.

Il est l'inconséquence, conséquemment l'instabilité.

Il est dans l'ordre politique ce qu'est le mulet dans l'ordre animal : ni cheval ni âne. Aussi n'a-t-on vu ni le fils de Napoléon I^{er} succéder à son père, ni le fils de Napoléon III fonder l'hérédité impériale. L'empire, disent ses fauteurs, c'est le peuple couronné, puis ce n'est que la volonté nationale exprimée par le suffrage universel.

Cela n'est pas vrai, car le suffrage universel dirigé, c'est le suffrage universel faussé ; où les candidatures officielles sont érigées en principe et en nécessité, c'est le suffrage universel en tutelle et en enfance ; sans la presse, sans la liberté de réunion, sans la liberté d'association, c'est le suffrage universel sans les organes nécessaires à la virilité : ce n'est plus, non ce n'est plus le suffrage universel réellement souverain.

Si en décembre 1852, le suffrage universel eût été libre, s'il n'eût pas été mutilé et torturé, il n'eût pas commis l'acte contre nature de voter l'Empire, car voter l'hérédité impériale, c'était abdiquer la souveraineté nationale ; c'était la priver des deux plus importants de ses droits, le droit de choisir son dépositaire et le droit de le révoquer... en ne le réalisant pas à des échéances périodiques fixées constitutionnellement et assez rapprochées l'une de l'autre.

Avec les royalistes, il n'y a pas de danger qu'ils soient jamais en majorité ; avec eux, il y a encore moins d'excès de gouvernement à craindre qu'avec les impérialistes, car avec ceux-ci tous les abus de pouvoir sont à redouter. Ils le disent : leur idéal, c'est l'état de siège, la transportation et « la TRIQUE ».

Entre le risque en plein jour des ordonnances de Juillet et le risque en pleine nuit du 2 Décembre, l'Histoire n'hésitera pas ; elle dira que le premier fut un défi et le second une trahison.

Le défi peut être toujours la témérité, mais la trahison est toujours l'infamie.

Soyons logiques !

Plus de faux pavillon arboré par un corsaire !

Alors la vérité des situations sera rétablie ; alors il n'y aura plus en France que deux partis ; alors, la République étant ce qu'elle doit être : l'égalité pour tous, l'heure ne tardera pas à sonner où, heureusement, il n'y en aura plus qu'un seul !

ÉMILE DE GIRARDIN.

La guerre à la légalité.

Tous les jours les journaux bonapartistes poussent le maréchal à faire

un coup d'Etat, et l'armée à s'y associer. Le gouvernement ne peut pas ces provocations criminelles. Il laisse sommeiller la loi. Il souffre que ces journaux passent pour ses défenseurs officiels. Ce langage d'une part, et cette mansuétude de l'autre, ne fortifient pas la morale publique, dont le premier ressort est le respect de la loi.

Nous savons bien, et nous le disons très-haut, que le président de la République ne fera jamais de coup d'Etat et que notre brave armée sera toujours prête à défendre les lois, jamais à les violer. Nous ne craignons rien pour la Constitution ; mais nous craignons quelque chose pour la morale publique, pour le caractère national, pour la dignité du pays, que ces excitations factieuses compromettent devant les étrangers. Puisque nous sommes condamnés à entendre dire tous les jours que les lois sont faites pour être violées, que les constitutions ne sont que temporaires, que l'ordre doit résulter uniquement d'une trêve entre des partis décidés à s'entr'égorger à heure fixe, c'est à nous, républicains, à donner l'exemple du respect des lois, non-seulement en leur obéissant, mais en obligeant les autres à leur obéir.

Que d'efforts n'a-t-on pas faits pour nous pousser à quelque manifestation de colère ! Des articles violents dans les journaux, des cris dans la rue, des attroupements, c'était l'espoir, c'était le rêve de ceux qui ont fait le 2 Décembre, et qui voudraient le recommencer. En même temps qu'ils demandaient au maréchal de prévariquer, ils nous poussaient à fournir des prétextes. Nous avons répondu, et nous répondons par un calme absolu, par une patience à toute épreuve. Nous aussi nous irons jusqu'au bout. Pendant tout cet interrègne parlementaire, nous donnerons le spectacle d'un peuple qui se contient lui-même, et qui, ayant des bulletins de vote à sa disposition, ne veut pas recourir à d'autres moyens pour exprimer sa volonté.

Mais comme il n'y a plus de tribune, pour le moment, et que le pouvoir exécutif règne et gouverne sans contrôle et sans contre-poids, il est juste et nécessaire de faire, dans la limite des lois, tous les actes conservatoires qui nous permettront de poursuivre la revendication de nos griefs quand le régime parlementaire commencera à fonctionner. Si un ministre donne des ordres que la Constitution et les lois n'autorisent pas, si, à un degré quelconque, un fonctionnaire méconnaît des droits légitimes, il faut que la constatation soit immédiate, et que la justice soit appelée à prononcer. Il arrive trop souvent qu'on ignore son droit, ou qu'on ne connaît pas sa force, ou qu'on redoute de se mettre

en avant. Qu'on soit bien persuadé que, quand on est avec la loi, on n'a rien à craindre. Qu'on sache, en même temps, qu'on ne sera jamais isolé dans la revendication du droit, et que le parti républicain tout entier s'associera à toute action légale.

Déjà, pour en fournir la preuve, et pour passer de la promesse à l'action, il vient de fonder à Paris un comité de juristes éminents, dont le caractère égale la science, et qui, à la place des Chambres absentes, sera comme la légalité vivante et armée. Aux cris que poussent nos adversaires le jour-même de la constitution de ce comité, nous voyons quels services il est appelé à rendre. Il dira, comme nous, à tous les citoyens : Respectez la loi ; faites-la respecter. Pas d'émoules, pas de faiblesses. Que l'Europe et l'histoire nous jugent : d'un côté, on provoque l'autorité aux coups d'Etat, le peuple à l'agitation, et les ignorants à l'obéissance servile ; de l'autre, on veut la paix et la liberté, sous la loi et par la loi.

(Echo Universel).

L'Union libérale, de Seine-et-Oise, a publié le document suivant, à l'adresse des électeurs du département de Seine-et-Oise :

« Versailles, le 4 juillet 1877.

» Chers concitoyens,

» La France, calme, prospère et confiante avant le 16 mai, a été atteinte dans tous les biens dont elle jouissait. Le travail national a vu diminuer le champ ouvert à sa féconde activité ; la conscience publique s'est sentie menacée dans ses plus chères convictions.

» D'où est venue cette épreuve douloureuse et inattendue ? Comment finira-t-elle ?

» Vos représentants, ceux que vous avez honorés de votre confiance, auxquels vous avez, à des dates et à des titres divers, donné mandat de défendre vos opinions, vos intérêts et vos droits dans les assemblées politiques de la France, ont le devoir de vous le dire. Tous ensemble ils s'adressent à vous ; car, en face des entreprises dirigées contre la République et la liberté, ils se sont, dès le premier jour, unis dans un accord étroit de vues, de langage et d'action.

» Le ministère conservateur et républicain dont M. Jules Simon était le chef respecté, n'a été renversé ni par le Sénat ni par la Chambre des députés. Il a été congédié par un acte personnel de M. le président de la République.

» Ne pouvant supporter ni la discussion ni le contrôle, le cabinet nouveau que préside le duc de Broglie a obtenu de M. le président de la République un décret qui l'a autorisé à proroger la Chambre des députés, et du Sénat, un avis qui lui a permis de la dissoudre.

» Cette Chambre, image fidèle du pays, qui l'avait élue le 20 février 1876, voulait le maintien de l'ordre, l'application des lois, la pratique loyale du gouvernement parlementaire, le respect de la liberté de conscience et de la paix.

» Gardienne des véritables traditions de 1789, elle entendait maintenir la liberté politique et l'égalité civile ; elle demandait que les empiètements de l'Eglise sur les droits de l'Etat fussent contenus et réprimés.

» Dans la République, à laquelle l'attachent des convictions réfléchies et dont elle poursuivait le développement avec une prudente lenteur, elle voyait la seule garantie des droits de la nation et de la sécurité des particuliers. C'était de son affermissement qu'elle attendait le relèvement pacifique de la France mutilée et abaissée par les fautes politiques du régime impérial.

» Respectueuse des droits du président de la République et du Sénat, elle n'avait, par aucune délibération ni par aucun vote, fourni contre elle de motifs à un reproche que l'opinion publique pût ratifier.

» Elle a été dissoute parce que M. le duc de Broglie et ses collègues se sont imaginé qu'en la brisant ils frapperaient du même coup les intérêts, les idées et les aspirations qu'elle représentait, et qu'en

l'atteignant ils feraient reculer la démocratie française.

» Mais le jour où la parole devra être rendue à la France ne saurait être indéfiniment reculé. Attendez-le avec confiance. Lorsque le suffrage universel aura prononcé, il faudra bien que chacun s'incline devant sa décision souveraine. Son arrêt n'est pas douteux. Entre le gouvernement personnel et le gouvernement de la nation par elle-même, entre l'ordre et la stabilité assurés par les institutions républicaines, et les maux qu'entraîneraient des révolutions nouvelles, entre la société moderne et les prétentions ultramontaines, entre une organisation politique tournée tout entière vers le maintien de la paix et un régime qui ferait de la guerre une perpétuelle tentation pour le pouvoir, le choix de la France est déjà fait.

» Elle dira, comme le président Grévy, que la Chambre qui vient de finir n'a pas cessé un seul jour, dans sa trop courte carrière, de bien mériter de la France et de la République.

» Elle pensera, avec les trois groupes républicains du Sénat, qui ont repoussé la demande de dissolution, « que la réélection des 363 députés qui ont voté l'ordre du jour du 19 juin contre le ministère présidé par M. le duc de Broglie, est un devoir civique, et s'impose au pays comme s'est imposée, en 1830, la réélection des 221. »

» E. Carrey, Charpentier, Joly, Albert, Journault, Langlois, Lebaudy, Rameau, Renault (Léon), anciens députés du département de Seine-et-Oise ;

» Féray, Gilbert-Boucher, Say (Léon), sénateurs du département de Seine-et-Oise ;

» Barthélemy Saint-Hilaire, Calmon, Carnot, Scherer, sénateurs inamovibles, anciens députés du département de Seine-et-Oise ;

» Valentin, sénateur, ancien député du département de Seine-et-Oise.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

Bonne nouvelle pour le Lot.

On sait que M. Pagès Duport, dans une lettre que nous avons publiée récemment, a appelé toute l'attention de M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce sur le préjudice que le tarif douanier actuel des vins entre la France d'une part, l'Espagne et l'Italie d'autre part, portait à la production vinicole française, et en particulier à la production vinicole du Lot qui fait entrer dans le commerce une quantité importante de vins de couleur et de coupage naturellement alcoolisés. M. Pagès Duport constatait, en ce qui regarde l'Italie, que les vins de ce pays alcoolisés artificiellement ne payaient qu'un droit de 25 centimes par hectolitre à leur entrée en France, tandis que les nôtres payaient 6 fr. 25 à leur entrée en Italie.

Quinze jours après la réclamation de notre ancien député, M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce lui répondait par la lettre suivante :

« Monsieur et cher ancien collègue, » J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, à la date du 4^{er} juin, touchant la question des droits des vins Espagnols et Italiens à leur entrée en France.

» Je vous remercie, Monsieur et cher ancien collègue, de cette communication, et vous pouvez être assuré que je ne manquerai pas, lorsque le moment sera venu, d'examiner cette question avec tout l'intérêt qu'elle mérite.

» Agréez, Monsieur et cher ancien collègue, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

» Le Ministre de l'Agriculture et du Commerce,

C. DE MEAUX.

Aujourd'hui nous apprenons, par tous les journaux de Paris, que le

traité entre la France et l'Italie a été signé, et qu'il ne lui reste plus par conséquent qu'à être soumis à la ratification de la prochaine Chambre des députés et du Sénat.

Ces journaux, et notamment la Liberté, assurent que les droits sur les vins ont été à peu près égalisés.

La Liberté ajoute que cette disposition sera accueillie avec faveur par la viticulture française.

Nous croyons que les droits doivent être tout à fait égalisés, et non à peu près. L'attention de la Chambre des députés, lors de la discussion du traité, devra être apportée sur ce point.

M. Moullié, juge suppléant de Mirande, est nommé substitut à Figéac en remplacement de M. Cazaubon, démissionnaire.

17^e CORPS D'ARMÉE.

M. Beullard, adjoint de 1^{re} classe à l'intendance militaire à Alger, est désigné pour Cahors.

M. Hénot, adjoint de 2^e classe à l'intendance militaire à Cahors est désigné pour Montauban.

Par décision ministérielle du 29 mai 1877, les mutations suivantes ont eu lieu dans les bureaux de l'intendance militaire :

Adjoints d'administration en 1^{er} M. Jouffreau, à Cahors, est désigné pour Montauban.

M. Senot, à Toulouse, est désigné pour Cahors.

Les officiers du 7^e de ligne ont été l'objet d'une attention fort délicate de la part du Conseil municipal de Cahors interprète de la population tout entière. La veille de l'arrivée des troupes une délégation du Conseil s'est rendue auprès du général pour obtenir de lui l'autorisation de convier à un punch le corps des officiers. Le général, tout en remerciant les conseillers municipaux de cette démarche, a exprimé le regret que les règlements ne pussent se concilier avec leur désir.

MM. les officiers n'ont pas moins été très-flattés de cette preuve de sympathie de la part de l'édilité cadurcienne.

La musique du 7^e de ligne a donné, dimanche, son premier concert sur les allées Fénelon. La meilleure impression est restée de cette première audition. Précision, netteté, vigueur, les musiciens du 7^e possèdent toutes ces qualités qui font ressortir le mérite de leur chef, et font oublier le défaut du nombre et surtout des contre-basses.

Une foule considérable se pressait autour des musiciens et ses applaudissements fréquents ont prouvé son goût délicat et sa sympathie pour l'armée.

Au sujet de ces concerts qui vont être une des plus agréables distractions de la société cadurcienne, ne pourrait-on pas adopter une meilleure disposition. Actuellement le public debout, se groupe autour de la musique et les personnes qui désirent s'asseoir se placent où elles peuvent, c'est-à-dire assez loin des musiciens pour ne rien entendre, grâce aux causeries de toute sorte. Ne serait-il pas plus logique que les chaises, ainsi que cela est établi partout, fussent disposées autour de la musique ? De cette façon tout le monde y trouverait son compte : les personnes assises ne gêneraient nullement celles qui préfèrent rester debout, et les passionnés de la musique pourraient écouter à leur aise.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT.

Séance du 2 juillet.

Présidence de M. Malinowski,

Extrait du procès-verbal.

Le Secrétaire général dépose les publications reçues.

La Société offre un ouvrage au Lycée de Cahors pour être donné comme prix d'histoire à un élève de rhétorique.

Elle offre également un autre ouvrage à l'École des Frères et à l'École communale de dessin pour être décerné au meilleur élève de chacun de ces deux établissements.

M. le Ministre de l'Instruction publique demande un résumé des travaux publiés par la Société depuis sa fondation. Le Secrétaire général est chargé de répondre à M. le Ministre.

M. Malinowski lit une notice sur la bibliothèque publique de Cahors.

Cette bibliothèque fut fondée en 1793 par ordre de la Convention avec les ouvrages provenant des associations religieuses du département du Lot. Depuis cette époque, elle s'est enrichie par les dons de l'Etat, des particuliers et par les achats annuels de la ville. Elle possède aujourd'hui, environ, 18,000 volumes.

M. Malinowski énumère les principales richesses de cette bibliothèque en manuscrits et en ouvrages imprimés.

En dehors de la bibliothèque publique, M. Malinowski signale à Cahors l'existence de la bibliothèque du Grand Séminaire, du Lycée et de la Société des Etudes.

Le Secrétaire de la Société,

POUZERGUES.

La commission administrative de la Société des Sauveteurs du Lot, rappelle au public que, vu la saison des bains, les appareils de sauvetage sont déposés aux endroits habituels. La boîte de secours est établie au bureau d'octroi du pont Henri IV.

L'école communale de Duravel vient d'obtenir un véritable succès aux examens du certificat d'études qui ont eu lieu à Poy-l'Évêque les 28, 29 et 30 juin.

Six élèves, âgés seulement de 12 à 13 ans, qui ont concouru avec des jeunes gens de 18 à 19 ans, ont été admis avec la mention très-bien pour les mathématiques.

Cet établissement, parfaitement tenu, est dirigé par un homme intelligent, dévoué et capable, qui ne reculera devant aucun sacrifice pour faire de bons élèves ; aussi mérite-t-il d'être recommandé à la confiance des familles.

La foudre est de nouveau tombée sur une église du département de Lot-et-Garonne.

On écrit de Réaup, 6 juillet, au Journal d'Agen :

« Hier matin, 5 juillet, vers six heures, un orage épouvantable, véritable trombe d'eau mêlée de violents coups de foudre, a éclaté sur notre contrée.

» La foudre est tombée sur le clocher avec un fracas horrible.

» L'église était remplie de fumée et le sol couvert de débris.

» L'entablement du clocher a été fortement endommagé, et les pierres taillées ont été lancées entières à huit mètres par-dessus la toiture de notre église.

» La façade de l'église a été lézardée à l'intérieur et à l'extérieur sur une hauteur de dix à douze mètres. La clef de voute de la porte d'entrée de

l'église a été aussi fortement ébranlée.

» La cloche reste suspendue, avec une forte déviation de son aplomb.

» Je dois ajouter que le reste de l'église est intact ; seulement une statue de la Vierge, placée au haut de la tribune, a été brisée par moitié.

» Je crains qu'une bonne partie de la façade et le clocher en entier ne soient à refaire ; ce qui occasionnera de grands frais pour notre pauvre commune, et je ne sais pas trop comment elle pourra y subvenir.

Pour la chronique locale, A. Layton.

VARIÉTÉS

Le 7^e Régiment d'infanterie.

Le dédoublement. — Départ pour la Martinique. — Prise de l'île de la Grenade. — Conquête de la Savoie. — Combat du Tech. — Défense de Bellegarde. — Pérignon au Mas-de-Serre. — Le vicomte de Gand. — La première 7^e demi-brigade. — La seconde 7^e demi-brigade. — A Saint-Domingue. — Défense du Cap-Français. — Le 7^e régiment d'infanterie de ligne. — A Baseno. — Combat et prise du fort d'Oriva. — Le général Salme. — Siège de Sagonte. — Combat de Castalla. — Combat d'Albi. — Combat du col d'Urbal. — A Grenoble en 1818.

Lors du dédoublement, le sort assigna le nom, les drapeaux et l'uniforme de Champagne au régiment nouveau formé par la réunion des 2^e et 3^e bataillons de l'ancien régiment. A peine constitué, Champagne quitta Calais pour Cambrai, puis va tenir garnison successivement dans les villes du littoral normand et breton. En janvier 1779, se trouvant à Brest, sous les ordres du colonel marquis Colbert de Saignelay, son 2^e bataillon reçoit l'ordre de s'embarquer pour la Martinique.

A peine débarqué, il prenait une part brillante à l'attaque de l'île de la Grenade, l'une des Antilles, appartenant aux Anglais. Cent de ses chasseurs formant tête d'une colonne que dirigeait en personne l'amiral comte d'Estaing, enlevaient à l'escalade le morne de l'Hôpital, rocher aux pentes extrêmement rapides, regardé jusqu'alors comme inaccessible et imprenable. Ce succès rendait les Français maîtres d'une position dominant la place. Quelques jours après, le bataillon combattait sur la flotte française contre l'escadre de l'amiral anglais Byron, arrivé trop tard au secours de la Grenade. Le comte d'Estaing avait donné dans cette circonstance une preuve de loyauté chevaleresque. Arrivant en vue de la Grenade, quelques heures seulement après la reddition, et trompée par quelques drapeaux anglais qui flottaient encore sur plusieurs points, l'escadre anglaise serait venue se jeter sous les canons de l'escadre française si, pour la tirer de son erreur, d'Estaing n'avait donné l'ordre d'arborer et d'assurer par des salves d'artillerie le drapeau blanc fleurdelisé. Ainsi prévenu, l'amiral Byron put se préparer à un combat dont l'issue lui fut désavantageuse. Après avoir pris part au siège de Savannah qu'occupaient les Anglais et aux combats navals livrés en 1780 et 1781 par les amiraux de Guiche et Grasse à l'amiral Rodney, le 2^e bataillon de Champagne revint en France et retrouva à Bordeaux le 1^{er} bataillon auquel il se réunit pour tenir garnison au Château-Trompette.

Les premières attaques de l'étranger contre la France trouvèrent Champagne, devenu 7^e régiment d'infanterie, en garnison dans le Midi. La plupart de ses officiers ayant émigré, au commencement de 1792, il dut se reconstituer des cadres parmi ses sous-officiers et coopéra avec la petite armée de Montesquiou à la courte campagne du commencement de 1793, qui nous valut la conquête de la Savoie. Quel-

ques mois plus tard, il devenait le noyau de l'armée des Pyrénées-Orientales, noyau résistant, car, le 20 avril 1793, au pont de la Tech, son 1^{er} bataillon, commandant Sauret, maintenait les Espagnols et sauvait l'armée compromise par la débandade des volontaires. A son tour, le mois suivant, le 2^e bataillon couvrait Port-Vendres d'une attaque espagnole. En même temps, le lieutenant-colonel, M. de Boisbrûlé, enfermé avec quatre compagnies dans la petite place de Bellegarde, y soutenait un siège de trente-cinq jours, pendant lequel le corps espagnol, fort de 12,000 hommes, ne lui lança pas moins de 23,000 boulets et 7,000 bombes. « Le régiment de Champagne a toujours été brave, s'il n'a pas toujours été heureux, » dit courtoisement le général espagnol Ricardos aux officiers qui venaient traiter avec lui de la capitulation.

Le 17 juillet 1793, au combat du Mas-de-Serre, la légion des volontaires des Pyrénées se débände. En vain Pérignon, son chef, le futur maréchal de France, essaie de la rallier, il ne peut y parvenir. Alors ramassant un fusil et des cartouches, il renie les bayards et se place, pour combattre, au premier rang des grenadiers du 7^e régiment d'infanterie électrisés par son exemple, et qui arrêtent, puis repoussent les colonnes espagnoles.

Le 22 septembre, au combat de Truillas, le 7^e s'avance l'arme au bras contre une redoute garnie de douze pièces d'artillerie. Il perd la moitié de son effectif par une décharge de mitraille, mais n'en continue pas moins le mouvement commandé. L'année suivante (1794), il bat le vicomte de Gand, son ancien colonel de 1784 à 1791, émigré depuis, et passé au service de l'Espagne.

Enfin, après avoir coopéré à divers combats heureux qui eurent pour résultat de reporter la guerre sur le territoire espagnol, de nous livrer Figuières que défendaient dix mille hommes, les forts de Roses et de la Trinité, puis amenèrent, en 1795 la conclusion de la paix avec l'Espagne, le régiment revint à Narbonne, où il entra dans la composition des 13^e et 14^e demi-brigades d'infanterie de ligne.

La 7^e demi-brigade de première formation avait combattu, sur le Rhin et en Allemagne, avec Dumouriez et Lafayette, Jourdan et Moreau; plusieurs fois elle fut mise à l'ordre du jour, et, en 1796, son numéro passa à une brigade formée de l'ancienne 128^e, la

quelle comprenait les restes du 1^{er} bataillon de l'ancien 83^e régiment d'infanterie, le 2^e de l'ancien 49^e, les 3^e et 7^e bataillons des volontaires de Paris, le 7^e des volontaires de l'Yonne et le 16^e de fédérés.

Cette demi-brigade continua de faire campagne sur le Rhin et le Danube, se distingua au combat de Iller, le 4 juin 1800, et, en l'an X (1802), partit pour Saint-Domingue avec le corps d'armée des généraux Leclerc et Rochambeau.

Jadis si florissante, la colonie était alors au pouvoir des nègres révoltés, ennemis sauvages, cruels, sans pitié, contre lesquels nos soldats eurent à lutter en même temps que les accablait un climat meurtrier.

Lorsque les nègres attaquèrent la ville du Cap-Français, métropole, ce fut au chef de la 7^e demi-brigade Arnouilh que la place et la population durent leur salut. Chargé de la défense du fort de Jeanton, Arnouilh sut multiplier sa faible garnison, la faire paraître sur tous les points menacés, si bien que les assaillants, croyant à des secours venus de France, renoncèrent à leur entreprise en abandonnant leurs morts et leurs blessés.

L'issue heureuse et glorieuse du combat de Jeanton valut, plus tard au commandant Arnouilh un sabre d'honneur.

Ce qui restait de la 7^e demi-brigade demeura au pouvoir des Anglais, quand ceux-ci s'emparèrent du Cap, en décembre 1803. Mais, en vertu d'une clause de la capitulation, les débris des corps français furent rapatriés par les vaisseaux anglais, et la 7^e demi-brigade, arrivée à Blaye en août 1804, fut réunie à l'ancienne 31^e pour former le nouveau 7^e régiment d'infanterie envoyé tout d'abord au camp volant de la Vendée, ensuite à l'armée d'Italie.

Dès 1808, le régiment attaché à la division Duhesme passait en Espagne. Le 15 juillet, il enlevait de vive force le passage de la montagne Noire, puis assiégeait Roses et Fontarabie. Le 21 juillet, à Bascano, un officier du 7^e, suivi de quelques voltigeurs, est envoyé en reconnaissance. Il tombe au milieu de cinquante espagnols qui escortaient un convoi de poudre. On l'entoure, on le menace, on l'ajuste; mais lui, détournant le canon du fusil, renouvelle l'acte fameux de Jean-Bart en dirigeant le canon de son pistolet vers l'une des caisses de poudre, en déclarant qu'il fera feu au moindre mouvement hostile. Cette menace produit un

effet immédiat, et moins d'une dizaine d'hommes font mettre bas les armes à cinquante.

Si nous pouvions suivre pas à pas le 7^e de ligne pendant cette longue guerre d'Espagne, à laquelle il se trouva mêlé de 1803 à 1813, nous verrions qu'il en fut un des héros, autant par son action collective dans les combats, batailles et sièges si nombreux de cette période de guerre, que par les actes individuels de ses officiers et de ses soldats.

(Extrait du Bulletin Français. (A suivre).)

DERNIÈRES NOUVELLES

Versailles, 9 juillet, soir.

La Gazette de France, dans un article intitulé : La Politique de M. Rouher, attaque vivement le parti bonapartiste et rappelle que lors de l'élection des députés inamovibles il s'associa aux républicains.

On annonce que M. le comte de Chambord, dans une lettre autographe, qu'il vient d'envoyer à l'un des sénateurs de la droite, approuve complètement la nouvelle attitude prise par les chefs du parti légitimiste.

La grosse nouvelle du jour c'est celle que donne aujourd'hui la Gazette de Cologne dans un télégramme de Vienne en date d'hier et que voici.

« D'après des avis de Constantinople M. Layard, l'ambassadeur d'Angleterre, aurait déclaré, lors de l'audience que lui a accordé le sultan, que l'Angleterre était d'avis que le moment d'intervenir était arrivé.

Il a dit que, si la Russie repoussait les propositions de paix l'Angleterre serait forcée d'occuper les Dardanelles et Constantinople pour sauvegarder les intérêts anglais et turcs. Si la Turquie s'y oppose aurait ajouté M. Layard, l'Angleterre forcerait en cas de besoin l'entrée des Dardanelles. »

Un dépêche d'Erzeroum annonce que l'aile gauche russe s'est retirée d'Entchikta sur Ipek, poursuivie par l'aile droite de l'armée turque et qu'une bataille s'est engagée à Ipek.

Elle annonce aussi, que le bombardement de Kars a recommencé.

Un télégramme de Berlin dit, d'après des informations de Saint-Petersbourg en date du 7, que le mouvement rétrograde des trois détachements russes d'Asie, ne provient nullement de l'insurrection du Caucase, qui est à peu près réprimée, mais de ce que

ces esprits surexcités, et l'on se croirait transporté tout à coup et sans transition dans quelque immense cité prise d'assaut par une armée de fous.

C'était la première fois que Franck mettait le pied au bal de l'Opéra. Il avait vécu jusqu'alors absorbé par l'étude, vivant solitaire et retiré dans une mansarde où les bruits du monde ne venaient pas le chercher; il n'avait même pas le soupçon de semblables désordres et de pareilles folies.

Quand il eut passé le seuil du théâtre et qu'il eut monté les degrés qui conduisaient au foyer à travers une double rangée de fleurs et de lampadères, il fut tout d'abord surpris de cette atmosphère chaude et enivrante qui emplissait ses poumons et troubla ses sens.

Cette profusion de lumières, ce mouvement incessant, ce doux murmure produit par le frolement des robes de soie, tout cela produisit, sur son organisation encore vierge une singulière et profonde impression; mille regards, d'abord s'attachaient à lui, comme s'ils eussent voulu le provoquer; il entendait, en passant, des paroles pleines de fièvre et d'oubli; il se sentait enfin glisser, sur une pente facile et douce et s'y abandonnait sans pouvoir se défendre contre la fascination étrange qu'il subissait malgré lui.

les chefs de l'armée ont reconnu que les trois colonnes dont il s'agit étaient trop faibles, vu la force de résistance de l'ennemi, qu'on n'avait pas estimée à sa juste valeur.

Les généraux Tergoukassof et Oklobjio opéraient avec huit ou dix bataillons, le général Loris Melikoff avec environ 12 bataillons.

Bourse de Paris

Cours du 10 Juillet.
Rente 3 p. %..... 69.85
— 4 1/2 p. %..... 100.50
— 5 p. %..... 106.90

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 9 Jul.	CLOTURE précédente
Banque de France..	3.060 »	3.060 »
Crédit foncier.....	684 25	675 »
Orléans-Actions...	1.047 50	1.047 50
Orléans-Obligations.	332 25	333 »
Suez.....	652 50	655 »
Italien 5 %.....	68 75	68 70

Sous le titre Près du Gouffre, M. Saint-Patrice vient de publier un roman qui présente un grand intérêt en même temps qu'il renferme une morale que nous ne saurions trop approuver.

Un lieutenant de marine épouse sa cousine, jeune fille tirée et, ce qui vaut mieux charmante. On les a fiancés dès le berceau, ils croient s'aimer sincèrement. Après la lune de miel, le mari s'aperçoit qu'il a pour sa femme une grande affection mais non l'amour rêvé. Le hasard place sur son chemin cet idéal qu'il pensait trouver chez sa femme. Après bien des luttes, il se détache peu à peu de celle-ci qui, pour se venger et ramener son mari, fait la coquette avec certain vicomte dont elle était jadis aimée. Le danger de cette double intrigue ne tarde pas à s'accroître. Les deux époux suivent une route semée de périls, où se perdra leur repos, peut-être même leur honneur, lorsqu'une grande déception vient leur ouvrir les yeux et les rend au sentiment du devoir, dans lequel ils trouvent le véritable bonheur.

C'est avec beaucoup de délicatesse que M. Saint-Patrice a traité ce sujet. Il en a tiré un volume à la fois amusant et moral.

LA REVUE DE FRANCE

Sommaire du 1^{er} juillet 1877.

Aurélien de Courson. — Un Homme d'autrefois, par le marquis Costa de Beauregard.
L. Derôme. — Quelques vues sur M^{me} de Sévigné.
Mémor. — Entretiens rétrospectifs sur les choses d'Allemagne. I. Un conseiller de cour hors de service.
Comte Théobald Walsh. — Mes souvenirs de trois quarts de siècle (suite) (1800-1815).

Lopès, lui, marchait indifférent et calme, sans prendre aucun souci des sourires et des regards qui l'accueillaient au passage. Bien qu'il n'eût jamais fréquenté le monde interlope des bals de la capitale, il semblait qu'il en connût jusqu'aux infimes détails, et Franck ne se lassait pas d'admirer l'aplomb avec lequel il dominait ces bruits et cette foule.

Le jeune docteur était déjà fatigué, il ne doutait plus qu'il n'eût été l'objet d'une mystification, et voulut se retirer.

Lopès le réunit.
— Pourquoi rester ? dit Franck ; ce bruit m'énerve et m'ennuie. J'ai besoin de respirer.

— Attendez encore fit Lopès.

— Mais quel motif ?

— Je viens d'apercevoir une figure de connaissance.

— Qui cela ?

— Le jeune Gaudin.

— Le fiancé de Sylvia ?

— Précisément.

— Il est ici ?

— Cela vous étonne ?

— Comment ! quand sa fiancée vient d'échapper à la mort, quand dans quelques jours peut-être il doit l'épouser ?

— Eh bien ?
Lopès haussa les épaules.

Elie Berthet. — Silhouettes et anecdotes littéraires (suite). Ponson du Terrail. — M. Sauzet. — Le roi Louis-Philippe. — Le numéro un, nouvelle.
Frédéric Baille. — Le dernier roman de M. de Goncourt : La Fille Elisa.
J. Améro. — Les chinois en Amérique.
A. L. — Les caisses d'épargne en Europe, étude législative et statistique.
Justin Marc-Carthy. — Lady Dédain, roman.
Chronique. — L'Institut, par Ferdinand Delaunay. — Théâtres, par Louis Enault. Le Marquis de Villemer à la Comédie-Française. — Géographie et Voyages, par Richard Cortambert. — Sciences, par Jean l'Ermite. — Finances, par G. C. — Notices bibliographiques. — Chronique politique, par Louis Teste.

Bureaux de la Revue de France, Paris, 16, rue des Saints-Pères, 16.

Personne n'a oublié les Inutiles, cette charmante comédie qui, dans ces dernières années, a fait courir tout Paris. L'auteur, M. Edouard Cadol, vient du publier sous le même titre le roman qui lui a fourni le sujet de sa pièce. Cette œuvre très-dramatique, écrite avec verve et qui abonde en situations piquantes, obtiendra en librairie le succès qu'elle a eu sur la scène. L'ouvrage est accompagné d'une curieuse préface dans laquelle l'auteur de Madame Elise raconte, avec des détails humoristiques, ses débuts dans la carrière littéraire. (Un beau vol. gr. in-18. — 3 fr. tO — Calmann Lévy, éditeur).

LE PIANO-REVUE

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs le PIANO-REVUE, dont le numéro de juin, aussi bien que le numéro de mai, sera apprécié dans toutes les familles où la belle et bonne musique est en honneur.

Les collaborateurs de ce recueil élégant sont les grands maîtres de l'art, les noms les plus justement populaires de ce temps. Depuis les plus récentes nouveautés jusqu'aux grands chefs-d'œuvre classiques, tous les genres sont représentés dans cette publication de manière à satisfaire tous les goûts.

Le PIANO-REVUE est encore, dans la musique, le dernier mot de l'art, de la belle édition et de l'économie.

Chaque mois il donne de quinze à vingt morceaux choisis de Piano, en grand format, au prix de 2 francs; et l'abonnement annuel, fixé à 20 francs, comprendra plus de deux cents morceaux.

Le but, éminemment artistique du PIANO-REVUE mérite donc tous les éloges, car il répond à un besoin de notre époque, en mettant en lumière et à la portée de tous la musique de toutes les écoles et de tous les compositeurs estimés.

Aussi le PIANO-REVUE, dont les bureaux d'abonnement se trouvent à Paris, 6 (bis), rue du Quatre-Septembre, est le bienvenu dans toutes les familles.

100 FR. DE MUSIQUE POUR 2 FR.

Piano-Revue journal mensuel du Pianiste.

Opéras, Opérettes, Variations, Quadrilles, Valses, Polkas, Réveries, inédits, modernes et classiques des MEILLEURS MAITRES.

Abonnement : 20 francs par an ne mandat ; plus de 200 morceaux choisis de PIANO en grand format.

Numéro de juin (18 morceaux) : 2 fr. ou timb., envoi franco. — Paris, 6 bis, rue du Quatre-Septembre.

— Vous êtes trop sévère, dit-il avec enjouement, et le jeune Gaudin est tout à fait dans l'esprit de son rôle. C'est un adieu à la vie de garçon... le dernier soupir du célibataire... Il faut que je lui parle.

— A quoi bon ?

— Quand ce ne serait que pour vous en débarrasser !

— Pensez-vous qu'il nous ait vus ?

— S'il ne nous a pas vus, il nous verra et il ne pourrait que nous gêner.

— Vous croyez donc à mon incon-

— Pourquoi pas ? d'ailleurs, on m'a vu avec vous jusqu'à présent, et on attend peut-être que je m'éloigne pour se présenter.

— Vous êtes optimiste ?

— Je suis curieux surtout.

— Songer que je ne connais personne à Paris.

— Et c'est justement ce qui m'intrigue le plus. Si vous connaissiez quelqu'un, où serait le mystère ?... Mais vous ne connaissez personne, et l'on vous donne des rendez-vous; voilà qui est singulier et mérite d'être approfondi. A bientôt donc, et bonne chance !

— Je ne vous en dis pas autant.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT.
10 juillet 1877. (28)

LES NUITS DE PARIS

Par Pierre ZACONS.

Première partie.

IV. LE BAL DE L'OPÉRA

Vers minuit Franck s'acheminait, en compagnie de Lopès, vers la rue Lepelletier.

Les abords de l'Opéra étaient encombrés d'une foule compacte de curieux qui formaient la haie, et au milieu desquels passaient des files de voiture, qui toutes allaient se décharger à la porte du théâtre.

Toute la rue était illuminée; un cordon de feu embrasait l'immense marquise, un désordre inouï régnait à l'entour, et des interprétations, empruntées au catéchisme poissard, s'échangeaient sur tout le parcours des masques.

On se ferait difficilement l'idée d'un pareil spectacle, si l'on n'y avait assisté au moins une fois.

On ne saurait croire jusqu'à quel point Paris est affolé, dans ces jours de saturnales; le vertige s'est emparé de tous

LA NATURE, Revue des sciences.
Sommaire du 7 juillet.

Les vases antéhistoriques de Santorin : Fouqué. — Physiologie de l'appareil musical de la Cigale : G. Carlet. — Analyse d'un vin antique conservé dans un vase de verre scellé par fusion : Berthelot. — Sur les mouvements spontanés et réguliers d'une plante aquatique submergée, le Ceratophyllum demersum : E. Rodier. — Le voyage de Margary (fin) : de Fonpertuis. — L'Alexandra, cuirassé anglais : L. R. — Statistique des mariages consanguins en France. — Les nouvelles machines électriques : Ch. Bontemps. — Chronique. — Société française de physique, séance du 15 juin 1877. — Académie des sciences, séance du 25 juin : S. Meunier. — Le Saule blanc : Aug. Pillain. — Bulletin météorologique de la semaine.

Le journal la Nature a pour but de vulgariser la science de la bonne acception du mot, c'est-à-dire sans l'amoindrir et sans la dénaturer. Il retrace le tableau complet de l'histoire de la science, dont l'actualité lui fournit les sujets. Il constitue un annuaire, édité avec grand luxe, et illustré de magnifiques gravures, de cartes, de diagrammes, qui accompagnent le texte en l'éclaircissant sans cesse. Le domaine dont il fait l'exploration est si vaste qu'il ne peut être parcouru avec fruit que par un grand nombre de spécialistes. Les étrangers qui fréquentent cet Etablissement y sont l'objet des attentions les plus délicates ; chacun se plaît à le reconnaître. M. CARBOIS, le seul de la commune d'Alvignac actionnaire de la Fontaine minérale offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires. Un omnibus fait le service à tous les trains de la gare pour conduire les voyageurs à l'Hotel Carbois.

cherches et les importants travaux ; il ouvre à ses lecteurs les établissements scientifiques, les laboratoires, les musées, les collections, les usines ; il suit l'explorateur dans ses voyages ; il prend part aux congrès scientifiques aux réunions des sociétés savantes ; il se fait l'écho de toutes les manifestations du progrès.

Nous avons à signaler l'apparition, dans la Nouvelle Bibliothèque classique à 3 fr. le volume que publie la Librairie des Bibliophiles (rue Saint-Honoré, 338), le tome premier du Théâtre de Corneille. Ce volume est précédé d'une importante étude de M. Victor Fournel, dont la compétence en matière de littérature classique ne fait plus depuis longtemps question pour personne.

La Nouvelle bibliothèque classique, qui joint le luxe au bon marché, donne, pour un prix très-ordinaire, des volumes exécutés dans les plus belles conditions typographiques, et met ainsi les éditions de bibliophiles à la portée d'un plus grand nombre d'amateurs. — Cette collection, qui s'attache à ne publier que des textes authentiques, conservés dans leur physiologie originale par le maintien de l'orthographe du temps, et élucidés par les notes les plus indispensables, comprendra toutes les œuvres classiques qui doivent aujourd'hui former la bibliothèque d'un lettré. Elle est imprimée avec les nouveaux caractères elzéviriens de D. Jouaust, qui, avec l'élégance de la forme, ont encore le mérite de ne pas fatiguer la vue, et se publie dans le format in-16, en même temps format de poche et format de bibliothèque.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 1 (7 juillet).
La science sociale, d'après M. Herbert

Spencer. — L'eau solide, par M. Guthrie. — Le tremblement de terre du Pérou. — Académie des sciences de Paris. — Bibliographie scientifique. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 1 (7 juillet).
De l'influence historique de la France sur l'Allemagne, par M. J. Reinach. — Léopardi, thèse de M. Aulard, par Mme C. Coignet. — Le mouvement littéraire à l'étranger. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par Z***. — La semaine politique. — Bulletin.

On s'abonne au bureau du journal, 8, place de l'Odéon, à Paris.
Chaque journal : Paris. — Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. — Départements. — Six mois : 15 fr. — Un an : 25 fr.
Les deux journaux réunis : Paris. — Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements. — Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

JOURNAL DE LA JEUNESSE.
Sommaire de la 240^e livraison (7 Juillet 1877). TEXTE : Le Château de la Pétardière, par madame la vicomtesse de Pitray, née de Ségur. — Trébizonde, par Louis Rousselet. — La cuisson par le froid, par H. Norval. — Montluc le Rouge par Alfred Assollant. — Juillet, par Albert Lévy. — A travers la France : Le château d'Ussé, par A. Saint-Paul.
Bureaux à la librairie HACHETTE et C^e, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Nous appelons l'attention particulière de nos lecteurs sur les nouvelles PRIMES GRATUITES offertes par l'Univers illustré. Toute personne qui s'abonne pour un an, à partir du 1^{er} juillet ou renouvelle son abonnement pour la même période, a le droit de recevoir, dans les bureaux du journal, LE LIVRE D'UNE MÈRE, par Louis Ulbach, édition de grand luxe, sur papier vélin, formant un volume in-8^o, imprimé par J. Claye, avec une ravissante eau-forte par E. Hédouin ; élégante reliure anglaise, tranche dorée et fers spéciaux. Cet ouvrage est un des plus grands succès que la littérature française ait enregistrés depuis longtemps, succès des mieux justifiés, car il est rare de trouver, présentés sous une forme attrayante et familière, une morale aussi pure, des sentiments aussi délicats. — Les personnes qui possèderaient déjà le LIVRE D'UNE MÈRE pourront recevoir comme prime de l'abonnement d'un an, deux des œuvres les plus admirables de la littérature contemporaine : les NOUVELLES CONFIDENCES et GENEVIEVE, HISTOIRE D'UNE SERVANTE, par Lamartine : deux volumes in-8^o, édition de luxe sur papier vélin. — Voir dans le numéro que l'Univers illustré publie cette semaine les conditions relatives à l'envoi de la prime dans les départements et à l'étranger, ainsi que l'indication de la prime gratuite attribuée aux abonnements de six mois. Abonnement : Paris et départements, un an, 22 fr. ; six mois, 14 fr. 50 ; trois mois, 6 fr. Pour l'étranger les taxes postales en sus. — Bureaux : 3, rue Auber (place de l'Opéra) ;

Les Tables des vingt premiers volumes de l'année scientifique de LOUIS FIGUIER, viennent de paraître. Un volume de 300 pages. Prix 3 fr. 50. Librairie Hachette, Paris.

LIBRAIRIE FIRMIN DIDOT, 56, RUE JACOB, PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} Emmeleine Raymond L'élégance mise à la portée des fortunes les plus modestes, la dépense de l'abonnement transformée en économie productive, tels sont les avantages que la Mode illustrée offre à ses abonnés, en leur prodiguant les patrons, les gravures, les renseignements, les conseils tant pour leur habillement que pour l'exécution de tous les travaux féminins.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT et C^e, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements :

1^{er} édit. 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. 4^e — avec une gravure coloriée chaque numéro :

3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

Avis. — On demande des représentants pour la vente à crédit de toute la musique (partitions, méthodes, études, etc.) publiée par les principaux éditeurs de Paris. — Bonnes remises. — S'adresser chez Abel Pilon, rue de Fleurus, 33, à Paris.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

Eaux Minérales de Miers
Gare de Rocamadour (Lot)

HOTEL CARBOIS
A Alvignac

L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée. Les étrangers qui fréquentent cet Etablissement y sont l'objet des attentions les plus délicates ; chacun se plaît à le reconnaître. M. CARBOIS, le seul de la commune d'Alvignac actionnaire de la Fontaine minérale offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires. Un omnibus fait le service à tous les trains de la gare pour conduire les voyageurs à l'Hotel Carbois.

BAYLES, J^{NE}

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par la travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouve, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes ; on trouvera aussi le même assortiment longes-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, mires, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRE ET COUVERTS
DE LA MAISON CHRISTOFLE
ET RÉARGENTURE.
BIJOUTERIE RELIGIEUSE
ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES
D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,
TONDEUSES, TOURNE-BROCHES
ET RÉPARATIONS.
ASSORTIMENT
DE REVOLVERS DES FABRIQUES
DE LIÈGE.

CRÉDIT LITTÉRAIRE

J. GIRMA
boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

400 fr. de livres.....	5 fr. par mois
200 —	40 —
300 —	45 —
400 —	20 —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

Nota. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal l'ILLUSTRATION dont le prix est de 18 fr.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M. LINON

FLEURISTE
Galerie de Fontenille
boulevard Nord, à CAHORS.
Grand assortiment de Bouquets d'Église ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.
Bouquets de fêtes votives ; Galons et devant d'autel brodé or.

GUERRE

AUX AFFECTIONS NERVEUSES

GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE

en faisant un usage constant de la



C'est la
PILE ÉLECTRIQUE PRATIQUE
mise à la portée de tout le monde.

A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijoutier-opticien, boulevard Nord.

JOURNAL DES RENTIERS

le meilleur des journaux financiers, 34, rue Provence, Paris, 6^e année, paraît chaque dimanche ; liste des tirages et des titres opposés ; renseignements sur toutes valeurs ; prix des coupons ; leur paiement immédiat à 25 c. par 100 fr. ; achat et vente de valeurs ; conseils pour placements financiers ; ordres de bourse aux ordres des Agents de change ; avances sur titres. Administrateur : M. de BUCARAT, officier supérieur en retraite, officier de la Légion d'honneur.

MALADIES DE LA PEAU
Dartres, Eczéma, Psoriasis, Boutons, Démangeaisons, etc.
POMMADE SOUVERAINE
de CARRÉ, Pharmaciens à Bergerac et Tours
Exiger MARQUE déposée et incrustée dans LE POT.
Attestations favorables de MM. les Docteurs
Nombreux CERTIFICATS de Guérison.
Prix du Pot : 2 f. 50. Par poste : 3 f. 50.
A Cahors, chez M. Vinet et tous pharm.

L. BASCHET, Editeur, 126, boulevard Magenta, Paris

LE MUSÉE POUR TOUS

Revue de Littérature et d'Art, paraît hebdomadairement. Chaque numéro, impression elzévirienne, sur beau papier vélin, format colombier, se compose :
1^o De quatre pages renfermant : texte par les meilleurs écrivains, dessins, gravures, autographes, musique, etc. ;
2^o De DEUX MAGNIFIQUES PHOTOGRAPHIES tirées hors texte, sortant des ateliers de la maison Goupil et C^e, et représentant une valeur réelle de DOUZE FRANCS.

PRIX DU NUMÉRO 2 fr. 25.

Il paraît un numéro tous les Vendredis.

ABONNEMENTS :

Paris	Départements
Un an..... 100 fr.	Un an..... 117 fr.
Six mois..... 50 fr.	Six mois..... 60 fr.
Série de 5 numéros... 11 fr. 25	Série de 5 numéros... 12 fr.

On souscrit : à Cahors, chez GIRMA, libraire.

GROS ET DÉTAIL
ANCIENNE MAISON GAMBETTA, AINÉ

rue du Lycée à Cahors

CRISTAUX, PORCELAINES, VERRERIES ET POTERIES EN TOUS GENRES.
ÉPICERIE ET DENRÉES COLONIALES.

M. Victor BOUZERAND a l'honneur d'informer le Public qu'il vient d'acquiescer de M^{me} veuve Bouscay, l'ancien fond de commerce de M. Gambetta, aîné, et qu'il mettra tous ses soins à contenter la nombreuse clientèle de cette Maison.

CAFÉ DE BORDEAUX

Le Sieur Ferdinand COLONGE, entré depuis le 1^{er} Juillet en possession du CAFÉ DE BORDEAUX, créé, sur des bases si heureuses, par son frère, Léon COLONGE, a l'honneur d'informer le Public que cet Etablissement ne laissera rien à désirer sous le rapport du confortable, des consommations et du service. On y trouvera les Liqueurs des premières marques, des Boissons glacées et tout ce qui peut flatter en toute saison le goût des amateurs. A l'instar des Tavernes parisiennes, on y servira des Viandes froides, telles que Jambons Sandwich, Terrines, etc.

Le Sieur COLONGE ose espérer que le public répondra à son désir de la satisfaire.

Vendues à garantie

Machines à battre, à bras et avec Manège, pour un ou deux chevaux ou bœuf, Tarares, Ventilateurs, Hache-paille, Foulloirs et Pressoirs à vendange, etc. Par une nouvelle addition, les Machines à battre à bras que je possède, sont 40 p. % moins pénibles à toutes leurs similaires. L'entretien des Machines par lui vendues se trouve assuré en toutes circonstances. S'adresser à M. LaFargue, Constructeur-mécanicien à Prayssac (Lot.)